**40ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(24 janvier – 4 février 2022)**

**Haïti – 1min20**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 31 janvier 2022 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation d’Haïti pour la présentation de son rapport.

La France est profondément préoccupée par la dégradation de la situation en Haïti et appelle les autorités à œuvrer pour la restauration de l’État de droit afin d’établir un environnement favorable à la tenue d’élections générales. La France invite Haïti à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1/ Assurer la sécurité des personnes contre les violences des groupes criminels et lutter contre l’impunité des auteurs de violations des droits de l’Homme, en enquêtant de manière crédible sur les massacres de Grande Ravine, de La Saline et de Bel-Air et en ratifiant le Statut de Rome, la Convention contre la Torture et son protocole facultatif, ainsi que la Convention contre les disparitions forcées ;

2/ Garantir l’indépendance du pouvoir judiciaire en adoptant un système transparent de nomination, de promotion et de sanction des juges ;

3/ Adopter un cadre normatif protecteur des défenseurs des droits de l’Homme, enquêter sur les menaces et agressions qu’ils subissent dans l’exercice de leurs fonctions et adresser une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations-Unies ;

4/ Assurer la mise en œuvre effective de la réforme pénale, notamment en appliquant les mesures alternatives à la détention qu’elle prévoit.

La France souhaite plein succès à Haïti pour son examen.

Je vous remercie./.